MINISTERE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

Abidjan, le 28 DEC 2015

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOTE DE SERVICE N° ---69---/ DU 28 DEC 2015
(DIFFUSION GENERALE)

J'ai l'honneur de rappeler à l'ensemble des Mutualistes qu'à compter du 1er Janvier 2016 leur couverture maladie sera assurée de façon autonome et totale par la MUDCI. Il en résulte que les cartes Gras-Savoye ne seront plus valables dans le réseau du soin. Seules seront désormais admises les cartes MUDCI.

A cet effet, il sera organisé du mardi 29 décembre 2015 au vendredi 08 janvier 2016 une vaste opération de distribution des cartes MUDCI à l'Ecole des Douanes.

J'invite en conséquence tous les mutualistes à prendre les dispositions utiles pour le retrait de leurs cartes au risque de ne pouvoir bénéficier des prestations de l'assurance maladie.

Le Président du Conseil d'Administration

Mutuelle des Douanes de Côte d'Ivoire
Président Conseil d'Administration
MUDCI

Col. TRAORE DOHIA